

**AVIS DE**  
**RÉVOCATION DES ACCORDS DE COMMERCIALISATION**  
**DE**  
**WISDOMTREE EUR AGGREGATE BOND ESG ENHANCED YIELD UCITS ETF**  
**WISDOMTREE EUR GOVERNMENT BOND ESG ENHANCED YIELD UCITS ETF**  
**WISDOMTREE EUROPEAN UNION BOND UCITS ETF**  
**(les « Fonds »)**  
**COMPARTIMENTS DE**  
**WISDOMTREE ISSUER ICAV**  
**(l'« ICAV »)**

---

**LA PRÉSENTE LETTRE AUX ACTIONNAIRES VOUS EST ADRESSÉE EN VOTRE QUALITÉ D'ACTIONNAIRE DE WISDOMTREE ISSUER ICAV. CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. SI LE MOINDRE DOUTE SUBSISTE QUANT AUX MESURES À PRENDRE, NOUS VOUS RECOMMANDONS DE CONSULTER IMMÉDIATEMENT VOTRE COURTIER EN BOURSE, VOTRE CHARGÉ DE GESTION BANCAIRE, VOTRE REPRÉSENTANT JURIDIQUE OU TOUT AUTRE CONSEILLER PROFESSIONNEL.**

Si vous avez transféré votre participation dans l'ICAV, veuillez remettre le présent document au courtier, au chargé de gestion bancaire ou à tout autre agent par l'intermédiaire duquel le transfert a été effectué, afin qu'il soit transmis au cessionnaire.

Les termes utilisés dans le présent avis et qui ne sont pas autrement définis sont réputés répondre aux définitions qui leur sont attribuées dans le prospectus de l'ICAV daté du 8 mars 2023 (le « **Prospectus** »), disponible sur le site Internet de WisdomTree et consultable sur le lien suivant : <https://www.wisdomtree.eu/en-gb/-/media/eu-media-files/key-documents/prospectus/wt/prospectus-wisdomtree.pdf>

---

En date du 2 octobre 2023

**Avis de révocation des accords de commercialisation des Fonds en Autriche, au Danemark, en Finlande, en France, en Allemagne, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Espagne et en Suède.**

Le présent avis est publié au nom des administrateurs (les « **Administrateurs** ») de l'ICAV et concerne les Fonds.

Les Fonds sont enregistrés pour la commercialisation en Autriche, au Danemark, en Finlande, en France, en Allemagne, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Espagne et en Suède (les « **États membres d'accueil** ») conformément à la

notification délivrée à la Banque centrale en vertu de l'Article 93 de la Directive 2009/65/EC (la « **Directive OPCVM** »), telle que transposée en droit irlandais par le texte réglementaire S.I. no 352 de 2011 – Réglementation des Communautés européennes (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011 (la « **Réglementation OPCVM** »).

Les Administrateurs prévoient de ne plus notifier les modalités de commercialisation des Fonds dans les États membres d'accueil à la Banque centrale, en application de l'Article 93a de la Directive OPCVM telle que transposée par la Réglementation OPCVM.

Conformément aux dispositions prévues par l'Article 93a(1)(b) de ladite Directive OPCVM transposée par la Réglementation OPCVM, les Administrateurs informent officiellement le public des États membres d'accueil, par le présent avis, de leur intention de révoquer les accords établis pour la commercialisation des Fonds dans les États membres d'accueil.

La décision de mettre fin à la commercialisation des Fonds dans les États membres d'accueil fait suite à la résolution de liquider les Fonds adoptée par les Administrateurs sur recommandation de la société de gestion, WisdomTree Management Limited, conformément aux conditions prévues par le Prospectus et aux dispositions de l'Acte constitutif de l'ICAV, lesquelles autorisent les Administrateurs à liquider les Fonds dès lors que leur Valeur liquidative n'excède pas ou tombe en deçà du montant minimum spécifié dans le Prospectus et le supplément de chaque Fonds.

Pour toutes questions ou préoccupations relatives à la révocation des accords de commercialisation des Fonds, n'hésitez pas à contacter WisdomTree UK Limited/WisdomTree Ireland Limited par email à l'adresse [europesupport@wisdomtree.com](mailto:europesupport@wisdomtree.com).

Nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments dévoués,

---

Administrateur  
Par ordre et pour le compte de  
**WisdomTree Issuer ICAV**